



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 30 mars 2026

COMMUNE DE WOLFISHEIM
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

Le lundi trente mars deux mille vingt-six à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, sous la présidence de M. Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mardi vingt-quatre mars deux mille vingt-six.

Présents : M. Eric AMIET, Maire, Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, M. Marc MILTENBERGER, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint, M. Bernard MERTZ, Maire-Adjoint, Mme Dominique SANDER, Maire-Adjoint, et les conseillers municipaux, M. Thibaut HIRSCH, Mme Christelle HUSS, M. Arnaud OSTERMANN, Mme Martine ROSSIGNOL, M. Martin SCHEIBER, M. Laurent SCHOTT, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Mustapha NAMLI, Mme Dominique HAEFFELÉ, M. Jean-Luc KOCH, Mme Sarah MICHEL, M. Matthieu IMBS, M. Michel BALDUCCI, Mme Yasmine FREUDL, M. Serge RUOS, M. Elane SEEVATHEAN, Mme Delphine DRESCHKE, M. Cyrille JOCHUM

Absents excusés et représentés : Mme Françoise CARBIENER (procuration donnée à Mme Laurence MEYER), Mme Sevda MERCAN (procuration donnée à Mme Marie-Laure LAMOTHE), Mme Céline HADJ SASSI (procuration donnée à Mme Delphine DRESCHKE)

Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) :

Absent(s) :

Point 01/2026 : Création des Commissions Municipales

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, je vous propose de créer six commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la liste des commissions municipales suivantes :

- 1) Commission Culture
- 2) Commission Urbanisme – Voirie – Relations intercommunales
- 3) Commission Finances – Travaux – Patrimoine – Transition énergétique
- 4) Commission Cadre de vie – Environnement
- 5) Commission Éducation – Enfance – Jeunesse
- 6) Commission Vie associative



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 30 mars 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que les commissions municipales comportent 7 membres maximum, chaque membre pouvant faire partie d'une à 2 commissions. Le Maire et l'adjoint en charge ne sont pas comptabilisés dans les membres.

Article 3 : Après appel à candidatures, considérant que les deux groupes majoritaire et minoritaire sont unanimement d'accord pour former une liste pour 5 des 6 commissions, ces 5 dernières feront l'objet d'un vote à main levée. Pour la commission Éducation – Enfance – Jeunesse, le groupe minoritaire souhaite présenter une liste occasionnant ainsi un vote à bulletin secret pour ladite commission.

Article 4 : Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au sein des commissions

1 - Commission Culture

Proposition liste majoritaire	Proposition liste minoritaire	Adjoint au Maire responsable
Mme Sevda MERCAN Mme Sarah MICHEL M. Jean-Luc KOCH Mme Martine ROSSIGNOL Mme Christiane BOMBARDIER Mme Laurence MEYER	Mme Céline HADJ SASSI	Mme Marie-Laure LAMOTHE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Proclame élus à la Commission Culture (le Maire étant membre de droit et l'Adjointe en charge Mme Marie-Laure LAMOTHE) :**

- Mme Sevda MERCAN
- Mme Sarah MICHEL
- M. Jean-Luc KOCH
- Mme Martine ROSSIGNOL
- Mme Christiane BOMBARDIER
- Mme Laurence MEYER
- Mme Céline HADJ SASSI



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 30 mars 2026

2 - Commission Urbanisme – Voirie – Relations intercommunales

Proposition liste majoritaire	Proposition liste minoritaire	Adjoint au Maire responsable
M. Michel BALDUCCI M. Serge RUOS M. Thibaut HIRSCH Mme Dominique HAEFFELÉ M. Martin SCHEIBER M. Arnaud OSTERMANN	M. Elane SEEVATHEEAN	M. Marc MILTENBERGER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Proclame élus à la Commission Urbanisme – Voirie – Relations intercommunales (le Maire étant membre de droit et l'Adjoint en charge M. Marc MILTENBERGER) :**
 - M. Michel BALDUCCI
 - M. Serge RUOS
 - M. Thibaut HIRSCH
 - Mme Dominique HAEFFELÉ
 - M. Martin SCHEIBER
 - M. Arnaud OSTERMANN
 - M. Elane SEEVATHEEAN

3 - Commission Finances – Travaux – Patrimoine – Transition énergétique

Proposition liste majoritaire	Proposition liste minoritaire	Adjoint au Maire responsable
M. Mustapha NAMLI Mme Françoise CARBIENER M. Matthieu IMBS M. Michel BALDUCCI Mme Dominique HAEFFELÉ M. Serge RUOS	M. Cyrille JOCHUM	Mme Laurence MEYER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Proclame élus à la Commission Finances – Travaux – Patrimoine – Transition énergétique (le Maire étant membre de droit et l'Adjointe en charge Mme Laurence MEYER) :**
 - M. Mustapha NAMLI
 - Mme Françoise CARBIENER
 - M. Matthieu IMBS
 - M. Michel BALDUCCI
 - Mme Dominique HAEFFELÉ
 - M. Serge RUOS
 - M. Cyrille JOCHUM



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 30 mars 2026

4 - Commission Cadre de vie – Environnement

Proposition liste majoritaire	Proposition liste minoritaire	Adjoint au Maire responsable
Mme Martine ROSSIGNOL Mme Yasmine FREUDL M. Arnaud OSTERMANN Mme Christiane BOMBARDIER M. Matthieu IMBS Mme Christelle HUSS	M. Cyrille JOCHUM	M. Bernard MERTZ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Proclame élus à la Commission Cadre de vie – Environnement (le Maire étant membre de droit et l'Adjoint en charge M. Bernard MERTZ) :**

- Mme Martine ROSSIGNOL
- Mme Yasmine FREUDL
- M. Arnaud OSTERMANN
- Mme Christiane BOMBARDIER
- M. Matthieu IMBS
- Mme Christelle HUSS
- M. Cyrille JOCHUM

5 - Commission Éducation – Enfance – Jeunesse

Proposition liste majoritaire	Proposition liste minoritaire	Adjoint au Maire responsable
M. Laurent SCHOTT M. Thibaut HIRSCH Mme Yasmine FREUDL Mme Christelle HUSS Mme Sevda MERCAN Mme Laurence MEYER	Mme Delphine DRESCHKE M. Elane SEEVATHEEAN M. Cyrille JOCHUM Mme Céline HADJ SASSI	Mme Dominique SANDER

A la suite du dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, ont été proclamés membres de la Commission Éducation – Enfance – Jeunesse (le Maire étant membre de droit et l'Adjoint en charge Mme Dominique SANDER) :

Liste majoritaire :

- M. Laurent SCHOTT
- M. Thibaut HIRSCH
- Mme Yasmine FREUDL
- Mme Christelle HUSS
- Mme Sevda MERCAN
- Mme Laurence MEYER

Liste minoritaire :

- Mme Delphine DRESCHKE



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 30 mars 2026

6 - Commission Vie associative

Proposition liste majoritaire	Proposition liste minoritaire	Adjoint au Maire responsable
M. Laurent SCHOTT M. Martin SCHEIBER M. Jean-Luc KOCH Mme Sarah MICHEL M. Mustapha NAMLI Mme Françoise CARBIENER	Mme Céline HADJ SASSI	Mme Dominique SANDER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Proclame élus à la Commission Vie associative (le Maire étant membre de droit et l'Adjointe en charge Mme Dominique SANDER) :**

- M. Laurent SCHOTT
- M. Martin SCHEIBER
- M. Jean-Luc KOCH
- Mme Sarah MICHEL
- M. Mustapha NAMLI
- Mme Françoise CARBIENER
- Mme Céline HADJ SASSI

Fait et délibéré les
Jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Eric AMIET

Le Secrétaire de Séance,
Arnaud OSTERMANN

Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.

067-216705517-20260330-DCM30032026_COM-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

Accusé de réception en préfecture
067-216705517-20260330-DCM30032026_COM-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 30 mars 2026

COMMUNE DE WOLFISHEIM
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

Le lundi trente mars deux mille vingt-six à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, sous la présidence de M. Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mardi vingt-quatre mars deux mille vingt-six.

Présents : M. Eric AMIET, Maire, Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, M. Marc MILTENBERGER, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint, M. Bernard MERTZ, Maire-Adjoint, Mme Dominique SANDER, Maire-Adjoint, et les conseillers municipaux, M. Thibaut HIRSCH, Mme Christelle HUSS, M. Arnaud OSTERMANN, Mme Martine ROSSIGNOL, M. Martin SCHEIBER, M. Laurent SCHOTT, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Mustapha NAMLI, Mme Dominique HAEFFELÉ, M. Jean-Luc KOCH, Mme Sarah MICHEL, M. Matthieu IMBS, M. Michel BALDUCCI, Mme Yasmine FREUDL, M. Serge RUOS, M. Elane SEEVATHEEAN, Mme Delphine DRESCHKE, M. Cyrille JOCHUM

Absents excusés et représentés : Mme Françoise CARBIENER (procuration donnée à Mme Laurence MEYER), Mme Sevda MERCAN (procuration donnée à Mme Marie-Laure LAMOTHE), Mme Céline HADJ SASSI (procuration donnée à Mme Delphine DRESCHKE)

Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) :

Absent(s) :

Point 02/2026 : Fixation du nombre des membres du conseil d'administration du CCAS

Vu la délibération du 25 mars 2008 fixant le nombre des membres du CCAS ;

Vu la délibération du 9 juin 2020 fixant le nombre des membres du CCAS ;

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale.

Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 30 mars 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Décide** de fixer à 16 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Fait et délibéré les
Jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Eric AMIET



Le Secrétaire de Séance,
Arnaud OSTERMANN



Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la séance.



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 30 mars 2026

COMMUNE DE WOLFISHEIM
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

Le lundi trente mars deux mille vingt-six à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, sous la présidence de M. Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mardi vingt-quatre mars deux mille vingt-six.

Présents : M. Eric AMIET, Maire, Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, M. Marc MILTENBERGER, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint, M. Bernard MERTZ, Maire-Adjoint, Mme Dominique SANDER, Maire-Adjoint, et les conseillers municipaux, M. Thibaut HIRSCH, Mme Christelle HUSS, M. Arnaud OSTERMANN, Mme Martine ROSSIGNOL, M. Martin SCHEIBER, M. Laurent SCHOTT, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Mustapha NAMLI, Mme Dominique HAEFFELÉ, M. Jean-Luc KOCH, Mme Sarah MICHEL, M. Matthieu IMBS, M. Michel BALDUCCI, Mme Yasmine FREUDL, M. Serge RUOS, M. Elane SEEVATHEEAN, Mme Delphine DRESCHKE, M. Cyrille JOCHUM

Absents excusés et représentés : Mme Françoise CARBIENER (procuration donnée à Mme Laurence MEYER), Mme Sevda MERCAN (procuration donnée à Mme Marie-Laure LAMOTHE), Mme Céline HADJ SASSI (procuration donnée à Mme Delphine DRESCHKE)

Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) :

Absent(s) :

Point 03/2026 : Election des membres du CCAS

En application des articles R 123-8 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Le vote a lieu au scrutin secret sans dérogation possible.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération du conseil municipal en date du 30/03/2026 a décidé de fixer à 16, le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Accusé de réception en préfecture
067-216705517-20260330-DCM30032026_MEM-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 30 mars 2026

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux :

Proposition liste majoritaire	Proposition liste minoritaire
M. Bernard MERTZ Mme Martine ROSSIGNOL M. Serge RUOS Mme Christelle HUSS Mme Françoise CARBIENER Mme Christiane BOMBARDIER Mme Yasmine FREUDL Mme Sevda MERCAN Mme Laurence MEYER Mme Dominique SANDER	Mme Céline HADJ SASSI Mme Delphine DRESCHKE M. Elane SEEVATHEEAN M. Cyrille JOCHUM

A la suite du dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret,

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

À déduire (bulletins blancs) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Quotient électoral : 3,375

ont été proclamés membres du conseil d'administration :

Liste majoritaire :

M. Bernard MERTZ

Mme Martine ROSSIGNOL

M. Serge RUOS

Mme Christelle HUSS

Mme Françoise CARBIENER

Mme Christiane BOMBARDIER

Mme Yasmine FREUDL

Liste minoritaire :

Mme Céline HADJ SASSI

Fait et délibéré les

Jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Eric AMIET

Le Secrétaire de Séance,

Arnaud OSTERMANN

Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.

067-216705517-20260330-DCM30032026_MEM-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 30 mars 2026

COMMUNE DE WOLFISHEIM
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

Le lundi trente mars deux mille vingt-six à vingt heures s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, sous la présidence de M. Eric AMIET, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le mardi vingt-quatre mars deux mille vingt-six.

Présents : M. Eric AMIET, Maire, Mme Marie-Laure LAMOTHE, Maire-Adjoint, M. Marc MILTENBERGER, Maire-Adjoint, Mme Laurence MEYER, Maire-Adjoint, M. Bernard MERTZ, Maire-Adjoint, Mme Dominique SANDER, Maire-Adjoint, et les conseillers municipaux, M. Thibaut HIRSCH, Mme Christelle HUSS, M. Arnaud OSTERMANN, Mme Martine ROSSIGNOL, M. Martin SCHEIBER, M. Laurent SCHOTT, Mme Christiane BOMBARDIER, M. Mustapha NAMLI, Mme Dominique HAEFFELÉ, M. Jean-Luc KOCH, Mme Sarah MICHEL, M. Matthieu IMBS, M. Michel BALDUCCI, Mme Yasmine FREUDL, M. Serge RUOS, M. Elane SEEVATHEAN, Mme Delphine DRESCHKE, M. Cyrille JOCHUM

Absents excusés et représentés : Mme Françoise CARBIENER (procuration donnée à Mme Laurence MEYER), Mme Sevda MERCAN (procuration donnée à Mme Marie-Laure LAMOTHE), Mme Céline HADJ SASSI (procuration donnée à Mme Delphine DRESCHKE)

Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) :

Absent(s) :

Point 04/2026 : Débat d'Orientation Budgétaire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-26 et L 2312-1,

Monsieur le Maire rappelle les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes, il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ce débat est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.



République française – Département du Bas-Rhin
Conseil municipal de la commune de Wolfisheim – séance du 30 mars 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-26 et L 2312-1,

Entendu les explications du Maire,

Vu le rapport joint à la présente délibération,

Sur proposition de l'adjointe en charge des finances

Le conseil municipal :

- a discuté sur les bases du rapport présenté,
- a débattu sur les orientations budgétaires.

Fait et délibéré les
Jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Eric AMIET



Le Secrétaire de Séance,
Arnaud OSTERMANN



Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la séance.